

# cultivons les territoires



LE BULLETIN D'INFORMATION  
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE À DESTINATION DES TERRITOIRES

ZOOM SUR ...

LA CHARTE DES  
CIRCULATIONS AGRICOLES



DANS CE NUMÉRO :

La label SAGE attribué à la Chambre  
d'agriculture..... page 3

Un plan d'action pour le développement  
des circuits courts ..... page 5

ZOOM SUR ... La charte des  
circulations agricoles .....page 6

Prendre en considération l'agriculture  
dans un PLUiH..... page 8

# Concilier les usages de la route

Les voiries communales et départementales situées en traversée de village font régulièrement l'objet de travaux d'aménagement de la chaussée ayant pour objectifs principaux la diminution de la vitesse des véhicules et l'amélioration de la sécurité des usagers. Ces aménagements se traduisent parfois par un rétrécissement de la largeur de la voie de circulation, la mise en place de ralentisseurs et la pose de mobiliers (barrières anti franchissement...) qui ne sont pas toujours compatibles avec le gabarit des engins agricoles et qui peuvent même devenir de véritables obstacles infranchissables lors des déplacements agricoles saisonniers. Ces déplacements sont pourtant vitaux et répondent à des besoins propres à l'économie agricole et locale.

Partant de ce constat, la Chambre d'agriculture a souhaité en 2015 engager une démarche concertée avec les acteurs de ces projets, en l'occurrence le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, le CAUE et l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle mais aussi la FDSEA 54 et les JA 54.

La Charte départementale des circulations agricoles, signée le 23 juin 2017, est le fruit de ces échanges et mise avant tout sur la concertation en amont des projets. Ce partenariat dynamique entre la profession agricole et les collectivités a pour ambition de faciliter la réalisation de projets conciliant les attentes des collectivités, la sécurité des usagers, le confort des riverains et la prise en compte des circulations agricoles.

D'ailleurs, cette charte ne doit pas se limiter au seul cadre agricole mais doit permettre la mise en place d'une procédure de concertation élargie à l'ensemble des acteurs économiques du territoire. ■

**Nicolas PETITJEAN**  
*Secrétaire-adjoint  
de la Chambre d'agriculture  
de Meurthe-et-Moselle*



# Le label SAGE attribué À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

L'action portée par la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle « Réduction d'utilisation des phytosanitaires par les exploitants agricoles : mise en place de Mesures Agro Environnementales sur le bassin d'alimentation du captage de Pierrepont » a reçu le label SAGE en novembre 2017.

Le captage des sept fontaines à Pierrepont, dans le nord du département, fait partie des captages dégradés Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SDAGE - au titre des phytosanitaires, mis en priorité n°1 par la Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature - MISEN. Son aire d'alimentation est importante, de l'ordre

de 1600 ha de surface agricole utile, et touche six communes. Ces dernières sont incluses dans l'opération Agri Mieux « CRUSNES CHIERS » : opération de sensibilisation pour lutter contre les pollutions d'origine agricole qui bénéficie d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, initiée en 1992 sur la problématique « nitrates » et qui, depuis 2005, traite essentiellement des phytosanitaires.

L'objectif de mise en place des MAE Territorialisées sur ce captage vise l'enjeu principal de lutte contre la pollution par les phytosanitaires. La contractualisation de MAE permet aux exploitants de s'engager dans une démarche de réduction de l'utilisation

des phytosanitaires en modifiant leur système de cultures. L'animation collective associée à un accompagnement individuel de la Chambre d'agriculture a permis la contractualisation de six exploitations de 2012 à 2016.

Au niveau des résultats, on mesure **une réduction de 30 à 50 % l'indice de fréquence de traitement phytosanitaire** (IFT) par les exploitations agricoles. L'impact sur la qualité de l'eau est plus compliqué à mesurer, d'autres facteurs intervenant, notamment les conditions climatiques. Même si une tendance à l'amélioration semble se dessiner au niveau des analyses de phytosanitaires dans l'eau, celle-ci doit être confortée.

*Vincent Matelic, président de la CLÉ du sage et Morgane Pitel, vice présidente  
Corinne Revest, chef de service agronomie-environnement de la Chambre d'agriculture  
Jérémy Jenesson, membre du bureau de la Chambre d'agriculture*



L'action de la Chambre d'agriculture s'inscrit totalement dans l'objectif 10 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE « Limiter les pollutions d'origine industrielle et les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole » et particulièrement dans la préconisation 10-R6 intitulée « modifier les pratiques agricoles pour réduire leur impact sur l'eau ».

La mise en place de MAE est un outil parmi d'autres pour améliorer les pratiques agricoles. Elles permettent aux exploitants agricoles de « mettre le pied à l'étrier » pour engager une réflexion de modification de pratiques et de mise en œuvre de systèmes moins dépendants des intrants, l'objectif étant de pérenniser ces systèmes vertueux. Le témoignage

d'exploitations engagées de façon volontaire est un levier important pour faire progresser d'autres fermes. Cela permet ainsi aux autres exploitants d'appréhender le chemin parcouru et d'explorer les différents leviers à mobiliser.

Le développement de pratiques agro écologiques permettant d'avoir une eau de qualité passe par la modification des systèmes de cultures et le développement de l'innovation. L'allongement des rotations, l'intégration de nouvelles cultures, l'utilisation des couverts végétaux, le travail du sol, la génétique sont autant de techniques apportant un certain nombre de solutions à ce nécessaire changement. Agri Mieux

est le laboratoire de ces nouvelles techniques et de ces changements. Il s'agit de mobiliser tout un panel d'outils pour **assurer une modification pérenne et durable des systèmes** compatibles avec une eau de bonne qualité comme le levier foncier, la mise en place de filières de production favorables à la protection des ressources en eau, la contractualisation de MAE Systèmes, le développement de l'agriculture biologique ...

Pour obtenir une réussite de ces actions, l'animation est un axe essentiel ainsi que l'implication des collectivités. ■



*Pour vous tenir au courant des toutes dernières actualités de la Chambre d'agriculture rejoignez-nous sur les réseaux sociaux.*



# Un plan d'action pour le développement DES CIRCUITS COURTS

L'étude de diversification et de perspective de développement des circuits alimentaire de proximité, réalisée par la Chambre d'agriculture pour le compte du PETR et des intercommunalités du Val de Lorraine et du Parc naturel régional de Lorraine, s'est finalisée par l'élaboration d'un plan d'actions en cohérence avec la demande des consommateurs de projets des collectivités et des producteurs.

Un plan d'action pour le développement des circuits courts a été établi par la Chambre d'agriculture pour le compte du Val de Lorraine et du PNRL. Il a été élaboré en tenant compte des retours d'enquêtes, des besoins et freins des consommateurs vis à vis des produits locaux, des propositions-projets et limites des agriculteurs et enfin des retours des collectivités.

Sept actions phares ont été identifiées. Trois d'entre elles ont été retenues comme prioritaires par les collectivités. Elles seront mises en oeuvre dès 2018 :

- L'organisation d'apéros agricoles. Leurs objectifs : fédérer les producteurs via la mise en place

de temps d'échanges autour des projets avec d'autres partenaires (commerçants, artisans), des dispositifs d'accompagnement existants, de sujets sur lesquels les agriculteurs sont demandeurs d'informations/formations... (ex : recrutement de main d'œuvre qualifiée, réglementation...).

- L'inventaire détaillé des outils de transformation existants sur le territoire et de leurs conditions de mutualisation. Objectif : développer la production.
- L'organisation d'un ou plusieurs weekend festifs avec portes-ouvertes à la ferme et circuits de visite. Objectif : améliorer la visibilité des producteurs.

D'autres sujets seront également étudiés comme la faisabilité d'une filière farines et pains fermiers, la création de magasins de vente collectifs ou la redynamisation des points de ventes existants.

Cette étude menée par la Chambre d'agriculture a contribué au déclenchement d'une réelle dynamique avec tous les acteurs du territoire. ■



# La charte DES CIRCULATIONS AGRICOLES

Fin juin, la Chambre d'agriculture, le Conseil départemental, le CAUE, l'association des maires, la FDSEA et les Jeunes agriculteurs ont signé la charte des circulations agricoles. Son objectif : concilier les différents usages de la route.



« Une charte des plus attendues. », telle est l'introduction de Gérard Renouard, président de la Chambre d'agriculture lors de la signature de la charte des circulations agricoles le vendredi 23 juin 2017 sur l'exploitation de Jean-François Vannesson à Lenoncourt.

Une charte attendue car les voiries communales et départementales situées en traversée de village font régulièrement l'objet de travaux d'aménagement de la chaussée ayant pour objectifs principaux la diminution de la vitesse des véhicules et l'amélioration de la sécurité des usagers. Ces aménagements ne sont pas toujours compatibles avec le gabarit des engins agricoles et peuvent même devenir de véritables obstacles infranchissables lors des déplacements agricoles saisonniers.

Fort de ce constat, la Chambre d'agriculture a engagé une concertation avec les différents acteurs concernés : le Conseil départemental, le CAUE, l'association des maires, la FDSEA et les JA. Le résultat de ce travail est une charte qui se veut être un partenariat dynamique entre la profession agricole et les collectivités. Elle a pour ambition, par ses préconisations, de faciliter

la réalisation de projets conciliant les attentes des collectivités, la sécurité des usagers, le confort des riverains et la prise en compte des circulations agricoles.

« Un maître mot est à retenir : la concertation. », selon Nicolas Petitjean, membre de la Chambre d'agriculture en charge de l'urbanisme.

## LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

Pour illustrer le contenu de la charte, Jean-François Vannesson avait aligné, dans la cour de son exploitation, différents matériels. « Nos machines sont larges, imposantes ... mais elles sont surtout utiles. », affirme l'exploitant.

Les aménagements se traduisent parfois par un rétrécissement de la largeur de la voie de circulation (chicanes, îlots séparateurs, avancées de trottoirs), la mise en place de ralentisseurs (plateaux surélevés, dos d'âne...) et la pose de mobilier (barrières anti franchissement...). Ils peuvent devenir de véritables obstacles infranchissables lors des déplacements agricoles. « Pour rendre service à ma famille, je devais aller moissonner une parcelle située derrière la zone commerciale d'Houdemont. Arrivé à Art-sur-Meurthe, impossible pour moi de passer

La charte est disponible sur le site de la  
Chambre d'agriculture

[www.meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr](http://www.meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr)

*avec une coupe attelée de 4 mètres. », raconte Jean-François Vannesson.*

## AIGUILLER LES GESTIONNAIRES DE VOIRIE

La vitesse est une problématique majeure à laquelle sont confrontés les élus. Ils se doivent d'agir. A défaut, leur responsabilité pourrait être engagée. « *L'aménagement des voies doit donc concilier tous les usages.* », explique Jean-François Guillaume, vice-président de l'association des maires. « *La charte va permettre d'accompagner les gestionnaires dans leurs prises de décision.* »

Le document va porter à la connaissance des aménageurs et des gestionnaires de voirie les

spécificités de la circulation agricole et formuler des recommandations à mettre en oeuvre dans les projets d'aménagement. Elle incitera également en amont du projet à la mise en place d'une procédure de concertation avec les agriculteurs locaux, qui pourront ainsi apporter leur expertise sur les spécificités des circulations agricoles. Luc Barbier, président de la FDSEA souhaite que cette charte soit évolutive. « *Le monde agricole bouge et son environnement également. La charte doit accompagner ce changement grâce à un dialogue constructif permanent.* »

La charte pourrait faire des émules. « *La circulation des engins de gros gabarit n'est pas qu'une problématique agricole.*», affirme Nicolas

Petitjean. « *La charte rédigée par la profession agricole pourrait être élargie à d'autres corps de métier.* » La charte a été diffusée en septembre aux collectivités locales du département. Elle est également disponible sur le site de la Chambre d'agriculture. ■



# Prendre en considération l'agriculture DANS UN PLUiH

Appréhender les enjeux agricoles en menant une consultation approfondie avec les agriculteurs dans le cadre de l'élaboration Plan Local d'Urbanisme (PLU), tel est le service apporté par la Chambre d'agriculture à la Communauté de Communes des Terres Toulaises.

La Communauté de Communes des Terres Toulaises a engagé les études nécessaires à l'élaboration d'un Plan local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH). La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle a été retenue dans le cadre d'un appel d'offre pour

réaliser le diagnostic agricole. Le diagnostic dresse un état des lieux précis de l'activité présente sur le territoire des 38 communes et évalue ses perspectives d'évolution future. Il doit ainsi constituer un véritable outil d'aide à la décision pour permettre une meilleure prise en considération de l'économie agricole et de l'espace dans la définition du projet du PLUiH piloté par le bureau d'études mandataire Espace et Territoires.

Pour y parvenir, la Chambre d'agriculture a organisé des réunions de travail destinées aux exploitants agricoles ayant des bâtiments sur le

territoire de la Communauté de Communes. Près de 90% des agriculteurs du territoire ont participé à la consultation.

Un atlas communal sera ainsi constitué ainsi qu'une synthèse de l'activité et des projets agricoles à l'échelle intercommunale. ■

## contacts

*Lunévillois :*

**Marion BEAUDOUIN**

Tel : 03.83.93.34.81 - 06.48.30.80.14

@ : marion.beaudouin@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

*Pays Terres de Lorraine - Val de Lorraine :*

**Annelise LOUYOT**

Tel : 03.83.93.34.90 - 07.87.70.89.47

@ : annelise.louyot@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

**Fabienne PORTET**

Tel : 03.83.93.34.16 - 07.87.53.57.90

@ : fabienne.portet@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

*Nancy - Pays-Haut*

**Blandine DARZAC**

Tel : 03.83.93.34.14 - 07.87.70.88.39

@ : blandine.darzac@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

**N° 22 - Février 2018**

« Cultivons les territoires »

Est une publication éditée par la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle  
5 rue de la Vologne  
54520 LAXOU

Tel : 03.83.93.34.10 - Fax : 03.83.93.34.00  
www.meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Directeur de la publication : Gérard RENOARD

Conception : Virginie GRAND

Coordination et rédaction : Équipe de la  
Chambre d'agriculture

Crédits photos : Chambres d'agriculture / Prestal

**ISSN 2108-3606**

